PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-trois avril, à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Onzain, dûment convoqué le 17 avril 2015, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre OLAYA.

Présents : MM. OLAYA, LECUIR, HERSANT, BOUQUIN, DUGAULT, HUBERT, BONNEVILLE, CARREZ, WORNI ; Mmes REUILLON, GUESDON, DESMIER, MORAISIN, PICAULT, CRAMOYSAN, BEFFARA, POTIER, DUQUESNOIS, HUE

Absents représentés : Mme SEGRET (représentée par Pierre OLAYA)
M PARCE (représenté par Gérard HERSANT)
M BILLAULT (représenté par Daniel BOUQUIN)
M COUCHAUX (représenté par Martine DUQUESNOIS)

Mme Sylvie POTIER a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire débute la séance en demandant si le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 février appelle des observations, sachant que les points suivants sont ajoutés :

Suite à la question posée hier par Nadine sur la progression du poste 6232 « Fêtes et cérémonies » dans le budget primitif 2015 :

- Prévu pour 2015 : 25 580 €
- Consommé en 2014 18 270.02 € pour 28 155 € de prévu

L'explication vient du fait que la facture des colis de Noël (2014)pour les personnes âgées, suite à la carence du fournisseur initialement prévu, a été réglée en janvier 2015 soit 5 218 €. L'exercice 2015 enregistrera donc deux dépenses de colis de Noël en conséquence le budget prévu de 25 580 € si nous retirons les 5 218 € correspondant à 2014, n'est plus que de 20 262 € pour 2015, contre (18 270+5 218) 23 488 € en 2014 soit une baisse effective de 13,73%. Je pense que cette explication rassurera ceux qui pensaient que nous étions trop prodigues en matière de festivité et décevra ceux qui espéraient que nous nous éclaterions aux frais de la princesse.
Pour ce qui est de l'indemnité du percepteur elle a été de 752,50 € pour l'année 2014.

Prenant en compte l'ajout de ces points, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- ✓ Suppression de la délibération n° 2015-18 concernant la modification de la commission d'Appel d'offres
- ✓ Modification des délibérations n° 2014-76 et 2015-24
- ✓ Demande de subvention à l'Agence Régional de Santé

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

1. *Présentation de l'association ASJO Gymnastique et de son projet associatif*

Madame Gatignon, présidente de l'association ASJO Gymnastique, fait une présentation de l'association et de son projet. Le diaporama est disponible à la mairie.

2. *Information sur les décisions prises par le Maire*

- Décision n°2015-04 : notification du marché aux entreprises concernant la réalisation de 3 salles de classes à l'école Prévert.
- Décision n°2015-05 : notification du marché à l'entreprise DUBOIS pour la démolition des 4 garages à l'école Prévert.

3. *Présentation des comptes rendus des commissions d'Agglopolys et des syndicats intercommunaux*

a) Commission assainissement-Infrastructures

Gérard Hersant présente le compte-rendu de cette commission qui s'est réunie le 9 mars dernier :

- **Assainissement collectif**
  - Budget 2015 – dépenses de fonctionnement : 1 926 840 €
  - Budget 2015 – dépenses d'investissement : 1 940 550 €
  - Travaux pour Onzain :
    - réparation courant de la station d'épuration (30 000 €)
    - évacuation bâche (9 000 €)
    - modernisation de la station (15 000 €)
- **Infrastructures**
  - Evolution des conventions de mise à disposition :
  - Prise en compte du coût réel des communes
  - Paiement en année n+1
  - Nouvelle annexe présentant un bilan des interventions des communes
- **Renouvellement de l'opération « subvention pour l'achat d'un vélo électrique »**
- **Aménagements de sécurité routière (partie 2) : chicanes et écluses**

b) Commission Déchets-Cadre de Vie-Fourrières

Daniel Bouquin présente le compte-rendu de cette commission qui s'est réunie le 19 mars dernier.

- **Plan Climat Energie Territorial**
  - 2014 : Phase de préfiguration
  - 1er trimestre 2015 : pré-diagnostic + choix de l'Assistant à maitre d'ouvrage
- **Budget 2015 du secteur « déchets ménagers »**
  - Budget de fonctionnement : 12 026 067 €
  - Budget d'investissement : 1 207 591 €
- **Budget 2015 du secteur « fourrières »**
  - Budget 2015 de fonctionnement de la fourrière animale : 172 000 €
  - Budget 2015 de fonctionnement de la fourrière automobile : 102 000 €

c) Compte-rendu de la dernière réunion de la SMAEP

Gérard Hersant présente les points importants qui ont été abordés lors de cette réunion :

- **Budget 2015**
  - Fonctionnement : 767 628,37 €
  - Investissement : 1 417 116,09 €

- **Travaux 2015**
    - Renforcement du réseau RD 58 Chouzy-Onzain : 250 000 € (HT)

4. *Retour sur les séances du Conseil Municipal Jeunes*

Sarah Guesdon fait un retour sur les séances du Conseil Municipal Jeunes des 9 et 23 mars dernier :

- Les projets en cours :
    - Réalisation d'un passage piéton Rue Suzanne Diard devant la maison médicale.
    - Eclairage dans les rotes.
    - Installation de tables de ping-pong au parc de loisirs.
    - Nettoyage des fossés de l'avenue de la République.

Sur ce dernier point, Sarah Guesdon précise que ce nettoyage sera complémentaire de l'action de propreté du collège au parc de loisirs.
Enfin, les jeunes expriment leur agacement quant aux dégradations récurrentes du gymnase. Ils le trouvent sale et peu accueillant.

5. *Présentation des comptes rendus des commissions municipales*

a) *Aménagement des 3 salles de classe*

Gérard Hersant présente les plans des 3 futures salles de classe à l'étage de l'école Prévert.
Martine Duquesnois demande s'il y aura des toilettes à l'étage. Gérard Hersand répond que les deux toilettes existants seront conservés pour la classe centrale et la classe à droite du bâtiment. Pour la classe de gauche, il y aura si besoin les toilettes côté mairie.
Catherine Hue demande les possibilités d'accueil pour les enfants à mobilité réduite. Gérard Hersant répond que 5 classes restent au rez-de-chaussée et que si cette situation devait arriver, c'est toute la classe qui descendrait.

b) *Compte-rendu de la commission Sécurité-Circulation*

Daniel Bouquin présente le compte-rendu de la commission Sécurité-Circulation 8 avril dernier. Les points abordés ont été :

- **Stationnement et circulation Rue Gustave Marc**

Daniel Bouquin propose d'étudier la possibilité de changer le côté de stationnement dans la rue Gustave Marc, des pompiers vers Casino sur la gauche. Il y aurait davantage de places de stationnement en plus de l'existence de 2 SAS. Nous pourrions mettre en place cette option pour la rentrée scolaire. Par ailleurs, il est proposé aussi de mettre toute la rue en zone 30.

- **Rue des Rapins**

Il est proposé soit de mettre un STOP sur la rue des Rapins au croisement avec le chemin des Roches, soit de réaliser une écluse afin de limiter la vitesse dans la descente.

- **Lignes jaunes, passages piétons ...**

Daniel Bouquin rappelle les marquages au sol à venir :

    - Devant la boulangerie Beffara, ajout d'une place bleue
    - Ajout d'une 4ème quille pour agrandir le dégagement dans la Grande Rue (après la Caravelle) et déplacement d'une place de stationnement (voir schéma).
    - Réalisation d'un passage piéton rue Suzanne Diard. Projet proposé par les jeunes du CMJ.
    - Réalisation d'une ligne jaune derrière la halte-garderie pour un administré qui ne peut pas sortir de chez lui.

- **Radar pédagogique**

Daniel Bouquin informe que le radar pédagogique sera installé avenue de la république avant l'été. L'emplacement sera choisi en concertation avec la gendarmerie.
Franck Dugault exprime le fait des difficultés récurrentes quant à la circulation dans le centre bourg et repose la question des sens de circulation dans la Grande rue et la rue Gustave Marc.
Monsieur le Maire répond que c'est un dossier compliqué et que des tentatives de réflexion ont déjà été réalisées. Des problèmes existent avec la présence des pompiers, l'accès aux commerces... par ailleurs, doit-on changer tout un système de circulation pour 1 heure par jour (entrée et sortie scolaires) ?
Franck Dugault dit qu'il faut en discuter de nouveau si nous voulons que le dossier avance.
Monsieur le Maire est favorable à cette discussion et propose que ce dossier soit à l'ordre du jour d'une prochaine commission Sécurité-Circulation.

Compte-rendu de la commission Affaires culturelles

Isabelle Desmier présente le compte-rendu de la commission Affaires culturelles du 8 avril dernier.
L'ordre du jour a été l'organisation de la fête de la musique qui aura lieu le dimanche 21 juin dans la cour de l'école Genevoix.

c) Compte-rendu de la commission Fêtes et Cérémonies

Marylène Reuillon présente le compte-rendu de la commission Fêtes et Cérémonies du 20 avril dernier.
L'ordre du jour a été l'organisation de la commémoration du 8 mai 1945. Marylène Reuillon précise que pour cette année (70ème anniversaire), des véhicules militaires accompagneront le défilé. Les enfants pourront monter dans les voitures.

d) Compte-rendu de la commission Voirie-Chemins-Réseaux

Gérard Hersant présente le compte-rendu de la commission Voirie-Chemins-Réseaux du 15 avril dernier.

- **Piste cyclable**

Gérard Hersant rappelle que le projet de la piste cyclable est piloté conjointement entre Agglopolys et la Commune d'Onzain. Les riverains ont été contactés afin de leur présenter le plan. Il n'y a pas eu de remarques particulières. Le plan est présenté. Le planning des travaux est prévu sur deux mois : septembre et octobre 2015. Le coût du projet est de 326 175 € (HT) pour les travaux + 15 528 € (HT) pour les frais du maitre d'œuvre = 341 703 € au total. Nous avons des subventions pour un montant global de 198 000 € (HT). Le coût final pour la commune d'Onzain (estimatif) : 143 503 € (HT).

- **Parking de la perception**

Gérard Hersant rappelle que la réalisation des travaux a été attribuée à l'entreprise Dubois. Les riverains n'ont pas encore été contactés afin de leur présenter le plan. Ce dernier est présenté.
Le planning des travaux est prévu sur deux semaines en mai ou juin 2015.

- La solution de base : 28 430 € (HT) pour la réfection du parking.
- Option 1 : 2500 € (HT) pour l'installation de marqueurs délimitant les places.
- Option 2 : 14 860 € (HT) pour les trottoirs (côté perception).
- Option 3 : 4 860 € (HT) pour les trottoirs (continuité vers la rue du Parc).
- Option 4 : 3 000 € (HT) pour les bordures du parking rue Lecoq.
- Coût global : 53 650 € (HT) / 64 380 € (TTC)

- **Trottoirs rue des Rapins**

Gérard Hersant rappelle que la maitrise d'œuvre est assurée par l'entreprise VIATEC. Les riverains n'ont pas encore été contactés afin de leur présenter le plan. Ce dernier est présenté au Conseil.
Le planning des travaux est prévu sur deux mois : septembre et octobre 2015. Le coût du projet est de 100 000 € (TTC).

- **Enfouissement des réseaux**

Gérard Hersant rappelle que la maitrise d'ouvrage est assurée par le SIDELC. Les riverains ont été contactés par la société SPIE afin d'avoir les autorisations nécessaires pour les branchements. Le plan est présenté. Le planning des travaux est prévu sur deux mois : septembre et octobre 2015. Le coût du projet pour la commune d'Onzain tourne autour de 160 000 €.

Enfin, Gérard Hersant informe d'un affaissement de la chaussée rue du Moulin de Meuves. Un rendez-vous a eu lieu avec l'entreprise Vernat TP, qui avait réalisé les travaux. Nous sommes en attente de leur proposition de réparation.

Julien Worni propose, qu'à la vue des désagréments que l'ensemble de ces travaux vont engendrer sur la circulation, qu'une information préventive soit mise en place sur les lieux des futures travaux.

DÉLIBÉRATIONS

1. Demandes de subvention

Yves Lecuir informe que la Commune a reçu 4 demandes de subvention :

- 200 € à l'ASJO Pétanque
- 400 € à l'ADMR (section locale)
- 46 € au Souvenir Français
- 250 € pour le conciliateur de justice

Le Conseil Municipal, à l'unanimité*, approuve l'attribution de ces subventions.
*** 1 abstention : F. Dugault**

2. Création d'un tarif pique-nique pour les activités scolaires

Yves Lecuir explique que dans le cadre des activités de l'école, il arrive que l'équipe enseignante propose une sortie, avec pique-nique, à l'ensemble des élèves. Il est convenu avec les directeurs d'école de créer un tarif unique « pique-nique » (3,09 € correspondant au tarif C d'un repas normal) et d'éditer une facture à la coopérative scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un tarif unique de 3,09 €/personne pour un pique-nique organisé dans le cadre de l'école.

3. Création de tarifs pour la location de la salle Abel Genty

Yves Lecuir explique qu'il n'existe pas actuellement de tarifs pour la location de la salle Abel Genty. Une location pourrait être demandé dans le cadre d'organisation de stages. Il est proposé :

- Particulier de la commune :
  - stage/cours : 50€/jour (chauffage compris)
  - caution : 150 €
- Extérieur de la commune :
  - Stage/cours : 75€/jour (chauffage compris)
  - Caution : 200€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un tarif de ces tarifs.

4. Signature de la convention – FISAC avec l'Etat

Yves Lecuir informe que nous avons reçu le projet de convention avec l'Etat concernant le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) pour l'opération urbaine de redynamisation du tissu commercial.
Même si certaines actions décrites dans cette convention ne sont plus d'actualités (origine du projet 2011), un travail de réflexion est engagé afin de définir de nouvelles actions entrant dans le cadre des critères d'attribution de cette subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.

5. Convention avec le SIDELC

Yves Lecuir explique que le projet d'enfouissement des réseaux de la Rue des rapins, de la Grande rue et de la rue de la Justice va se concrétiser durant les mois de septembre et d'octobre.
Pour ce faire, une convention doit être signée avec le SIDELC (maître d'ouvrage) pour établir les engagements de chaque partie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.

6. Modification de la régie du Local jeunes

Yves Lecuir explique que suite à un audit de la Direction Générale des Finances Publiques sur la régie du local jeunes, nous devons effectuer quelques modifications :

- Article 2 : la régie est installée dans le bureau de l'animateur jeunesse (Impasse Camille Diard)
- Article 6 : suppression de la ligne « honoraires » (6226) et ajout de la ligne « divers » (6248)
- Article 10 : le montant de l'avance est de 762,25 €
- Article 12 : le versement à la perception devra s'effectuer 1 fois par mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications des articles 2, 6, 10 et 12 de la délibération de création de la régie du local jeunes.

7. Indemnité forfaitaire complémentaire pour les travaux d'élection

Monsieur le Maire explique que cette indemnité est prévue à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 27 février 1962. Elle constitue un autre mode de rémunération des travaux supplémentaires occasionnés par l'organisation des élections pour les agents qui sont exclu du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).
Pour la Commune, un seul agent est concerné.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la création de cette indemnité dans le cadre du régime indemnitaire des agents communaux.

8. Avis sur le projet de fermeture de la 5ème classe de l'école maternelle

Sarah Guesdon explique nous avons reçu un courrier du directeur académique des services de l'Education Nationale qui proposera au Conseil départemental la fermeture de la 5ème classe au sein

de l'école maternelle ainsi que le retrait d'1/4 de poste de décharge de direction de l'école élémentaire

Sarah Guesdon informe que dès réception de ce courrier, un temps d'échange a eu lieu avec les parents d'élèves et les équipes enseignantes pour établir une stratégie commune.
Concernant la fermeture de classe à la maternelle, Sarah Guesdon explique qu'il était difficile d'aller à l'encontre de cette décision alors que les inscriptions sont en baisse et que les classes seraient composées de 27 enfants (même avec 4 classes). Cette position était aussi celle des parents d'élèves et des enseignants.
Par contre, et au vue des difficultés rencontrées par le comportement de certains enfants, il a été décidé collectivement de réagir contre le retrait d'un ¼ de poste de décharge pour M. Archambault.

Martine Duquesnois dit qu'elle partage l'opinion et la position collective mais regrette que la municipalité n'ai pas porté ces revendications auprès du directeur adjoint d'académie en demandant une rencontre.
Sarah Guesdon répond qu'un courrier a été envoyé et que nous attendions une réponse. Une rencontre avec l'inspectrice de circonscription est prévue le 13 mai prochain.
Sarah Guesdon propose au Conseil Municipal de voter pour le principe contre ces décisions qui n'apportent rien à l'avenir de nos enfants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter contre la proposition du directeur d'académie des Services de l'Education Nationale.

9. Projet de vente des bâtiments Rue de la Ragadinière

Monsieur le Maire explique que nous étudions la possibilité de vendre les bâtiments de la rue de la Ragadinière (local jeunes et grange).
Cette étude s'explique d'une part dans la bonne gestion du patrimoine communal et l'objectif (à moyen terme) de trouver un espace plus adapté pour l'accueil des jeunes (plus grand et plus sécurisé).
Avant d'enclencher d'autres réflexions, il est proposé de mettre en vente ces deux bâtiments, séparément ou ensemble, pour voir si nous pouvons avoir des acheteurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité*, décide de mettre en vente les deux bâtiments situés sur les parcelles R 144 et 145 aux prix communiqués par les Domaines et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.
*** 2 abstentions : Martine Duquesnois et Laurent Couchaux**

10. Dissolution du SIPO

Monsieur le Maire informe que le conseil syndical du SIPO a délibéré pour une dissolution au 31 décembre 2015.
En effet, et concernant Onzain, les compétences de la médiathèque et des sentiers de randonnées doivent être transférées à Agglopolys.
Concernant le contrat d'éclairage Public, chaque commune paiera sa quote-part.
Pour le centre de loisirs, la Commune d'Onzain organisera son centre de loisirs avec des conventions de partenariat possible avec les communes limitrophes.

Le conseil municipal, après en avoir délibérer, *à* l'unanimité* :

- **approuve la dissolution du syndicat intercommunal du Pays Onzainois, à compter du 31 décembre 2015.**
- **approuve les conditions de liquidation du syndicat comme suit :**

L'actif et le passif, constatés au moment de la dissolution seront intégralement transférés à la Communauté d'Agglomérations de Blois - Agglopolys le jour de la dissolution du syndicat,
Les contrats passés par le SIPO et toujours en cours à la date de la dissolution seront transférés à la Communauté d'Agglomération de Blois – Agglopolys ; à l'exception du contrat de maintenance, d'entretien et de dépannage de l'éclairage public.
Le contrat passé avec l'entreprise INEO restera en activité jusqu'à échéance. Chaque Commune se verra facturer sa quote-part en fonction de son patrimoine d'éclairage public (nombre de point lumineux et état du parc).
Le personnel statutaire de la Médiathèque sera transféré à la Communauté d'Agglomération de Blois - Agglopolys à partir du 1er janvier 2016,

- **autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette dissolution.**

11. Convention pour les autorisations du Droit des Sols

Monsieur le Maire explique que la compétence générale en urbanisme a été transférée aux communes au moment des lois de décentralisation. L'instruction des autorisations d'urbanisme ou Autorisations Droit des Sols (ADS) pour le compte des collectivités locales par les services de l'Etat, à titre gracieux, avait été proposée à cette époque pour laisser le temps aux communes d'organiser leur propre service d'instruction. Il avait bien été signifié aux collectivités locales, que cette organisation était provisoire.
La loi n ° 2014 – 366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové « ALUR » publiée le 26 mars 2014, dispose que toute commune faisant partie d'une communauté de plus de 10 000 habitants ne dispose plus à compter du 1er juillet 2015 de la mise à disposition gratuite des services de l'État.
Dans un souci de solidarité communautaire, d'une plus grande cohérence de l'action territoriale, mais également d'une meilleure organisation administrative, la communauté d'agglomération propose la création d'un service commun chargé d'instruire les autorisations d'urbanisme pour le compte des communes membres concernées. La création de ce service commun est prévue par l'article L5211-4-2 du CGCT « en dehors des compétences transférées ».
Il est rappelé que le maire reste compétent pour délivrer les autorisations d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

12. Mise à disposition de personnel communal pour le SIPO

Monsieur le Maire informe que comme chaque année, le SIPO organise son Centre de loisirs sans hébergement en juillet. Il convient de mettre à disposition plusieurs agents communaux auprès du SIPO pour le bon fonctionnement du Centre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la mise à disposition au SIPO de 3 agents titulaires et de 2 agents contractuels.

13. Demande de subvention à l'ARS

Nous avons une salle de classe à Prévert qui n'a pas de faux plafond. Suite à une étude acoustique, effectuée gratuitement par l'Agence Régionale de Santé, les résultats des mesures sonométriques ne sont pas bons. Grâce à cette étude, nous avons la possibilité de demander une subvention (environ 50%) pour les travaux de réhabilitation acoustique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation des travaux d'amélioration de l'acoustique dans la salle de classe, autorise Monsieur le Maire à demander cette subvention et à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

- **Curage des Douves.** Philippe Carrez demande comment va se dérouler la circulation dans la rue de l'Ecrevissière. Monsieur le maire répond que la circulation sera dans les deux sens de la rue des Rapins à l'entrée du chantier, seulement pour les camions de l'entreprise. Philippe Carrez demande aussi où le dépôt des boues aura lieu. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un terrain sur Mesland appartenant à M. Rediguère.
  Sur ce sujet, Franck Dugault demande qui sera responsable en cas d'affaissement de la chaussée suite au curage. Gérard Hersant répond que la notion de responsabilité n'est pas aisée à définir et dit que des renseignements seront pris auprès de l'entreprise et du propriétaire.
- **Terrain rue de la Fontaine.** Julien Worni informe le Conseil que le terrain vendu il y a quelques mois à un administré n'est pas entretenu alors que ce dernier en avait pris l'engagement. Il serait bon de lui rappeler. Monsieur le Maire répond qu'un courrier sera fait.
- **Laiterie**. Julien Worni fait part de l'achat de l'ancienne laiterie par une SCI et demande si nous savons la destination de ce bâtiment. Monsieur le Maire répond que les possibilités ne sont pas plus importantes dans cette situation : des salles de réunions et des bureaux.
- **Site internet.** Martine Duquesnois demande des informations sur le site internet. Monsieur le Maire répond que, suite à des mises en sécurité importantes et l'absence de la chargée de communication, le site n'a pas pu être mis à jour depuis quelques semaines. Depuis aujourd'hui, tout est rentré dans l'ordre.
- **Personnels.** Martine Duquesnois demande la possibilité d'avoir un organigramme du personnel communal avec les missions et le temps de travail.
- **Belvédère**. Catherine Hue informe qu'une vasque au Belvédère gène la visibilité.
- **Stationnement**. Catherine Hue remercie les services pour les places de stationnement rue Lecoq.

Monsieur le Maire clôture la séance sur les prochaines dates de Conseil Municipal :
Jeudi 21 mai 2015 - Jeudi 25 juin 2015 - Jeudi 16 juillet

La séance est levée à 21h30

Sylvie Potier
Secrétaire de séance

Pierre Olaya
Maire d'Onzain